



MAIRIE  
DE  
**QUIERS**  
77720

Département de Seine et Marne  
Commune de QUIERS

Envoyé en préfecture le 28/05/2024

Reçu en préfecture le 28/05/2024

Publié le

ID : 077-217703818-20240527-DEL\_2024\_19-DE

**Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS  
Du lundi 27 mai 2024**

**DEL-2024-19**

Le lundi vingt-sept mai deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Marie BRIARD, Mme Nathalie PAULON, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

**ETAIENT ABSENTS EXCUSES** : M. José CUETO qui donne pouvoir à M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN.

**ETAIENT ABSENTS NON-EXCUSES** : Mme Sam DECAUDIN, M. Sacha RACCAH, M. Laurent GADET.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme Agnès SURATEAU

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 8

Nombres de suffrages exprimés : 10

**Objet** : Avis du conseil municipal- Autorisation d'augmenter la capacité de traitement de l'unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de Quiers et à épandre sur des terres agricoles des digestats produits par SAS BIO ENERGY.

M. le Maire donne lecture aux membres du conseil municipal du courrier de la préfecture reçu en mairie le 25 mars 2024, une demande d'enregistrement à l'effet d'être autorisée, au titre de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, à augmenter les capacités de traitement de l'installation de méthanisation SAS BIO ENERGY au lieu-dit « La basse Cherasse » sur la commune de Quiers à diversifier les intrants et à épandre les digestats issus de la méthanisation sur des terres agricoles.

Un registre de consultation du public et un dossier complet ont été mis à la disposition du public au secrétariat de la mairie du 17 avril au 15 mai 2024 inclus.

**Après étude, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 voix contre et 3 abstentions, des membres présents et représentés, donne un avis défavorable à la demande d'enregistrement à l'effet d'être autorisée à augmenter la capacité de traitement de l'installation de méthanisation au lieu-dit « La basse Cherasse » sur la commune de Quiers à diversifier les intrants et à épandre les digestats issus de la méthanisation sur des terres agricoles.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Fait à Quiers, le 27 mai 2024

Par délégation du Maire, l'Adjoint Gérard FABRE

